



Le Président NDAYISHIMIYE reçoit l'Envoyé Spécial du Roi d'Arabie Saoudite



d'Arabie Saoudite.

Au cours de cette audience, ils ont en outre échangé sur le renforcement des relations d'amitié et de coopération entre le Burundi et l'Arabie Saoudite. Mr Ahmed Kattan a saisi cette occasion pour demander le soutien du Burundi à la candidature de la ville de Riyad pour accueillir l'Expo2030.

“Tenant compte de l'importance des relations entre le Burundi et l'Arabie Saoudite, nous avons décidé de soutenir ce pays”, a indiqué le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement au sortir de l'au-

Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a reçu en audience, dans l'après-midi de jeudi le 19 mai au Palais Présidentiel de Kiriri, Mr Ahmed Kattan, Conseiller Principal du Roi Saoudien en charge de l'Afrique qui était venu spécialement lui adresser un message de Sa Majesté Salman Bin Abdulaziz Al Saud, Roi du Royaume

dience.

Cette visite intervient une semaine après la visite du Ministre Burundais des Affaires Étrangères au Royaume d'Arabie Saoudite pour transmettre un message du Président de la République, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, au Roi Saoudien.

(www.presidence.gov.bi)

Dans ce numéro:

page

Le Président NDAYISHIMIYE reçoit l'Envoyé Spécial du Roi d'Arabie Saoudite

1

Le Chef de l'Etat reçoit en audience la Secrétaire Générale du COMESA

2

Retraite gouvernementale de deux jours

4

Sommet de la Fondation Merck sur les initiatives des Premières dames

5

Tenues de la 4ème session de Dialogue politique entre le Gouvernement du Burundi et l'Union Européenne

6

Tenues de la 4ème session de Dialogue politique entre le Gouvernement du Burundi et l'Union Européenne

7

Communiqué de Presse no9 de la réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 18 Mai 2022

13

“Nous voudrions qu’à la fin de chaque année la population puisse profiter des dividendes du capital qu’elle nous aurait confié“



Les membres du Gouvernement se réunissent depuis ce jeudi au Palais Ntare Rushatsi dans une retraite de deux jours sous les auspices du Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE.

Dans son mot liminaire, Son Excellence le Président NDAYISHIMIYE a indiqué que cette retraite vise à échanger et à étudier une nouvelle gestion des recettes de l'Etat dans l'objectif de promouvoir le développement

du pays.

Selon lui, le but recherché est de combattre la malversation économique par la promotion de la transparence dans la collecte et la gestion de la chose publique pour que les fonds collectés par les services de l'Etat soient utilisés à la satisfaction des besoins réels des citoyens.

“Nous voudrions qu’à la fin de chaque année la population puisse profiter des dividendes du capital qu’elle nous aurait confié “, a-t-il souligné après avoir annoncé que les prestations des employés qui sont au service de l'Etat seront désormais évaluées trimestriellement afin de couper court à toute forme d'improductivité.

“On a pensé à réviser la loi budgétaire afin que le budget fixé pour chaque année tienne compte des projets et programmes visant à améliorer les conditions de vie de la population”, a laissé entendre le Chef de l'Etat, invitant ainsi les membres du Gouvernement à apporter une pierre à l'édifice pour la réalisation de cet objectif.

(www.presidence.gov.bi)

Le Chef de l'Etat reçoit en audience la Secrétaire Générale du COMESA



Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a reçu en audience, mercredi le 18 mai 2022 au Palais Ntare Rushatsi, Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe, Secrétaire Générale du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe,

COMESA.

Ils ont échangé sur les voies et moyens d'approfondir l'intégration régionale à travers le développement du secteur agricole, le transport maritime et ferroviaire, le renforcement de la cour de justice du COMESA, pour ne citer que cela.

Eu égard à l'expérience du Burundi dans l'organisation des élections libres et transparentes, la Secrétaire Générale du COMESA a saisi cette occasion pour demander au Numéro Un Burundais le soutien de son pays dans l'organisation des prochaines élections présidentielles au Kenya.

Mme Chileshe Kapwepwe a par ailleurs émis le souhait du COMESA de confier au Burundi l'accueil du prochain sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, précisant que le Burundi devra par la même occasion assurer la présidence de cette organisation durant toute l'année.

Concernant la décision de retirer au Burundi l'organisation du 20ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2018, Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe a indiqué que le COMESA compte rembourser au Gouvernement du Burundi les moyens

qui étaient déjà investis pour les préparatifs avant que cette décision ne soit prise.

(www.presidence.gov.bi)

Le Chef de l'Etat rencontre les membres du corps de la justice Burundaise



Au moment où ce domaine est actuellement entaché de beaucoup d'imperfections notamment en rapport avec la corruption, la lenteur au niveau de l'exécution des jugements, les arriérés judiciaires, etc ; le Chef de l'Etat et Magistrat Suprême Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a rappelé à tous les magistrats, surtout ceux nouvellement nommés,

Mardi le 17 Mai 2022, le Président de la République et Magistrat Suprême Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a rencontré, à huis-clos, les membres du corps de la justice Burundaise au Palais Présidentiel Kwa Ntare Rus hatsi, dans l'objectif d'arrêter des stratégies visant l'amélioration des prestations dans ce secteur. Dans cette réunion à laquelle étaient conviés les responsables du secteur de la justice notamment le Ministre de la justice, le procureur général de la République, les représentants de la cour suprême, certains cadres et hauts cadres œuvrant dans le domaine de la justice ainsi que tous les présidents des différentes juridictions et différents parquets nouvellement nommés, le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a demandé aux participants d'être guidés par la morale et la vertu humaine afin de redorer l'image de la justice burundaise.

qu'ils jouent le rôle de garants d'une justice pour tous. A cet effet, il les invite à s'investir pour satisfaire toute la population qui a beaucoup d'indignations aujourd'hui, surtout par rapport à la difficulté d'accès à une justice équitable où il s'avère plus qu'urgent de mener des réformes nécessaires et profondes dans ce secteur.

Au cours de cette réunion, le Père de la Nation a recueilli les doléances et interventions de certains des membres du corps de la justice burundaise qui ont exprimé leurs préoccupations et leurs souhaits quant à l'amélioration des prestations dans ce domaine. Le Chef de l'Etat et Magistrat Suprême Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE les a encouragés et a promis de rester à leur côté. Il les a enfin invités à travailler en synergie pour remédier aux différents défis qui s'enregistrent dans ce secteur afin de promouvoir une justice équitable qui répond aux attentes de toute la population. (www.presidence.gov.bi)

Deux magistrats de la Cour Suprême prêtent serment devant le Chef de l'Etat

Deux magistrats de la Cour Suprême à savoir Madame Karen Claudine et Madame Nsabimana Nadine, respectivement Vice-Président de la Cour Suprême et Juge à la Cour Suprême, viennent de prêter serment devant le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, au cours des cérémonies qui se sont tenues au Palais Ntare Rus-hatsi.

Les nouveaux magistrats ont juré de respecter la constitution et les lois de la République, de se comporter avec probité, dignité, loyauté et d'être respectueux des droits de toutes les parties et du secret professionnel.

Nommés par le décret N° 100/057 du 06 mai 2022



portant Nomination de Certains Magistrats de la Cour Suprême, les deux juges rejoignent 13 autres membres de cette cour pour totaliser le nombre de 15. (www.presidence.gov.bi)

Retraite gouvernementale de deux jours



Le Chef de l'Etat Evariste NDAYISHIMIYE a présidé jeudi le 19 mai 2022 une retraite gouvernementale de 2 jours au palais Ntare House. Pro-

cedant à l'ouverture de cette retraite, le Président de la République a indiqué qu'au cours de ces deux jours, les membres du gouvernement vont analyser les modalités pratiques pour la bonne gestion du trésor public en mettant en œuvre la politique du budget-programme. (www.rtnb.bi)

La Première Dame du Burundi prend l'initiative de parler pour briser les tabous en faveur de la bonne gestion de l'hygiène menstruelle.

« Tous ensemble pour briser les tabous en faveur de l'hygiène menstruelle »

Tel était le thème développé lundi 16/5/2022 à Kiriri Garden dans une émission spéciale animée par Son Excellence Angeline Ndayishimiye pour exposer les grands problèmes que rencontrent les jeunes filles et femmes pendant la période de menstruation.

« C'est un sujet qui reste toujours tabous dans la

culture burundaise et cela demande beaucoup d'efforts pour briser le silence afin de sauver les vies de nos chères filles qui, quelques fois arrivent à l'âge pubère sans toutefois disposer d'aucune information sur l'hygiène menstruelle », a-t-elle indiqué.

« Dans les familles, le papa tout comme la maman doivent parler à leur fille, dès le bas âge, de ce qui est de la bonne gestion de cette période pour bien prépa-

rer son avenir », a martelé Son Excellence la Première Dame, au cours de cette émission spéciale.

C'est au moment où certains parents ne donnent aucune information à leurs filles sur la bonne gestion de cette période critique de leur vie, ce qui devient une

source de panique, de désespoir et parfois même de mauvais comportement chez une jeune fille qui voit les règles pour la toute première fois.

On constate malheureusement qu'il y en a d'autres qui utilisent même des outils non adéquats au cours de cette période, ce qui leur cause quelques fois des infections ou autres maladies.

Les témoignages présentés sur place ont montré qu'une grande partie des jeunes filles arrive à l'âge de 13 ans voir même plus sans avoir aucune information sur la bonne gestion de l'hygiène menstruelle.

Les autres ont toujours des barrières liées au passé comme quoi une fille ou femme qui était dans cette période ne pouvait pas approcher les vaches, faire la vaisselle ou bien même approcher les autres. Elle devait rester seule, cachée et assise dans l'arrière court, dans ce qu'on appelait « Akanogo » ou trou.

Cela montre que nos ancêtres avaient une autre per-



ception de cette période. Il y en a d'autres qui expliquent que c'était une manière de ne pas vouloir fatiguer la fille ou femme pendant cette période de menstruation, a expliqué Son Excellence la Première Dame.

Les participants à cette émission spéciale ont apprécié

l'initiative de la Première Dame d'amener ce sujet sur table afin de bien préparer la nouvelle génération sur cette problématique. Les représentants des confessions religieuses et les organisations qui luttent pour la dignité féminine se sont toutes engagées à prendre le devant pour relayer ce message combien important. Son Excellence la Première Dame a terminé ses propos en réitérant son engagement à toujours parler pour briser les tabous en faveur de la bonne gestion de l'hygiène menstruelle, tout en interpellant les hommes, les femmes et tout le monde à initier un dialogue permanent au sein de leurs foyers sur la bonne gestion de l'hygiène menstruelle afin de préparer une jeunesse responsable et dynamique. C'est le seul moyen de réussir l'autonomisation de la femme burundaise.

www.presidence.gov.bi

Sommet de la Fondation Merck sur les initiatives des Premières dames

La Première Dame du Burundi S.E. Mme Angeline Ndayishimiye a annoncé que dans les prochains mois il y aura lancement du premier centre de fertilité in vitro au Burundi, initié par la Fondation Bonne Action Umuguraneza à Kibimba, c'était lors du sommet virtuel de la Fondation Merck sur les initiatives des premières dames. Au cours de ce sommet les premières dames ont échangé leurs expériences sur le partenariat avec la Fondation Merck, notamment dans le secteur de la santé, l'infertilité, l'éducation de la jeune fille etc.

Dans ce partenariat, la Fondation Merck contribue dans la formation et renforcement des médecins et

prestataires de soins, par octroi des bourses, notamment sur le dia-

bète, l'embryologie, l'oncologie pour améliorer l'offre de soins de santé. La Fondation Merck soutient l'organisation des prix média qui ont pour but de sensibiliser les médias sur le rôle qu'ils doivent jouer pour briser



les discriminations et stigmatisations socio-sanitaires. Pour le cas du Burundi, le partenariat avec la Fondation Merck se fait à travers la Fondation Bonne Action Umuguraneza, qui appuie le gouvernement en travaillant sur les projets en rapport avec la santé, l'éducation, l'autonomisation des femmes et des jeunes. S.E Mme Angeline Ndayishimiye remercie la Fondation Merck pour son appui en formation des experts gynécologues et embryologistes en Inde au mois de mars 2022.

Cette année, 8 prix importants des médias, chansons,

films, modes ont été lancés. La première dame et ambassadrice du Programme Merck, PLUS QU'UNE MERE, de la Fondation Merck a félicité mademoiselle Ndayishimiye Iteka Anny Lucky Louange, la burundaise qui a produit une chanson pour soutenir la cause de la lutte contre la stigmatisation liée à l'infertilité et l'a dédiée à la campagne "Fondation Merck, Plus qu'une mère"

Le prochain sommet des Premières Dames de la Fondation Merck se tiendra au mois de novembre 2022 à Dubaï. (www.rtnb.bi)

La troisième réunion en Assemblée Générale du Forum Régional des Femmes de la CIRGL tenue à Bujumbura-Burundi



Le jeudi 19 mai 2022, la Première Dame du Burundi Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE a rehaussé de sa présence les cérémonies d'ouverture officielle de l'Assemblée Générale Ordinaire du Forum Régional des Femmes de la CIRGL. L'Assemblée Générale a été organisée dans le but d'évaluer l'impact de la Covid-19 et les activités des groupes armés sur les femmes et les enfants dans les 12 États membres de la CIRGL, puis de formuler des recommandations clés et d'adopter un plan stratégique pour soutenir la mise en œuvre du pacte de la CIRGL et le cadre juridique sur le genre

La Première Dame de la République du Burundi Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE a souhaité encore



une fois la bienvenue à toutes les délégations venues des pays membres de la CIRGL dans notre beau pays, le Burundi.

Dans son allocution, comme l'Assemblée Générale était organisée dans le but d'évaluer l'impact de la Covid-19 et des activités des groupes armés sur les femmes et les enfants dans les 12 États membres de la CIRGL, puis de formuler des recommandations clés et d'adopter un plan stratégique pour soutenir la mise en œuvre du pacte de la CIRGL et le cadre juridique sur le genre, la Première Dame de la République du Burundi Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE a demandé à toutes les participantes de bien vouloir travailler avec assiduité pour identifier les meilleures stratégies à adopter en vue d'asseoir une paix durable dans tous les pays de la Région des Grands Lacs et permettre à toutes les femmes à appor-



ter leur contribution dans le développement de leurs familles, de leurs nations et de la sous-région. Elle a exprimé son souhait pour que chaque pays mette en place le Forum National des Femmes pour que le Forum Régional des Femmes soit actif et remplisse convenablement ses missions.

La Première Dame Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE n'a pas manqué de remercier encore une fois toutes les participantes, pour avoir sacrifié leur agenda en privilégiant la participation à la réunion. Elle a également adressé ses vifs remerciements à tous ceux qui se sont impliqués dans l'organisation de cette réunion plus particulièrement le Secrétariat Exécutif de la CIRGL, l'Union Africaine, le bureau de l'envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans la Région des Grands Lacs, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et l'ONUFEMMES.

Dans leurs discours, d'autres autorités comme la Ministre en charge du Genre et les autorités en provenance de différentes représentations de la CIRGL et du Forum Régional des Femmes ont eu à pronon-

cer leurs discours.

Tous les discours qui ont été prononcés par ces autorités se focalisaient sur la fierté envers l'organisation de l'Assemblée Générale sur base des points à l'ordre du jour et de l'importance du Forum Régional des Femmes dans la Région des Grands Lacs pour le genre féminin. La réunion permet la révision sur le renforcement des activités qui visent la consolidation de la sécurité et la paix, le rapprochement, le respect des droits de la femme et le développement économique.

Il sied à signaler que les activités de l'Assemblée Générale qui avaient commencé le jeudi 18 mai 2022 se sont clôturées vendredi le 19 mai 2022 avec l'élection de Madame Honorable Sabine NTAKARUTIMANA du Burundi à la Présidence du Forum Régional des Femmes de la CIRGL pour un mandat de 2 ans.

Cette réunion se tient au Burundi pour la première fois. Le lieu où se tiendra la prochaine réunion n'est pas encore précisé, la rotation en rapport avec le lieu où se tient cette réunion étant proposée par le Secrétaire Exécutif de la CIRGL. (Rédaction-MAECD)

Tenues de la 4ème session de Dialogue politique entre le Gouvernement du Burundi et l'Union Européenne



Ce jeudi 19 mai 2022, le Gouvernement du Burundi représenté par SEM Ambassadeur SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et l'Union Européenne au Burundi représentée par SEM Claude BOCHU, Ambassadeur de l'Union Européenne, et les Ambassadeurs des Etats membres de l'Union Européenne résidents au Burundi à savoir l'Allemagne, la Belgique, la France et les Pays Bas, ont repris leurs échanges, la 4ème session de dialogue politique, tels que prévus par l'article 8 de l'ac-

cord de Cotonou liant d'une part, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du pacifique et d'autre part, l'Union Européenne et ses Etats membres.

Dans leurs brèves allocutions d'avant les échanges, leurs Excellences Albert SHINGIRO et Claude BOCHU, n'ont pas manqué à manifester leur satisfaction

quant à la tenue de ces dialogues politique.

L'Ambassadeur Claude Bochu a fait savoir que les discussions porteront non seulement sur les relations entre le Burundi et l'Union Européenne mais également sur d'autres sujets comme, le contexte international, la situation régionale ainsi que le paradigme des relations entre les deux continents l'Afrique et l'Europe, notamment sur le multilatéralisme qui revêt des défis de développement et de migration.

Quant au Chef de la Diplomatie Burundaise SE Ambassadeur Albert SHINGIRO, cette 4ème session de dialogue politique se tient au moment où le partenariat

entre le gouvernement du Burundi et l'Union Européenne se raffermir progressivement avec la levée en février 2022, des sanctions économiques prises contre le Burundi depuis 2016.

Il a salué le rôle positif joué par l'Ambassadeur de l'Union Européenne et les Ambassadeurs des pays membres accrédités au Burundi dans le processus conduisant à la levée définitive de ces sanctions.

« Même le Président de la République du Burundi SE Evariste Ndayishimiye a eu l'occasion d'exprimer sa satisfaction et celle de son peuple lors de sa participation active au sommet Union Africaine-Union Européenne tenu à Bruxelles en février 2022 », a ajouté le Ministre Albert SHINGIRO.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a indiqué qu'ils vont poursuivre le dialogue avec un esprit d'ouverture pour atteindre tous les résultats attendus entre autres le renforcement de la confiance rétablie, de la compréhension mutuelle, le soutien réciproque, le partenariat mutuellement avantageux et respectueux de la souveraineté de chaque Nation conformément à la Charte des Nations Unies.

D'après le communiqué de presse rendu public après les échanges, dans le souhait de consolider durablement la confiance retrouvée et suite à la levée des

mesures à l'encontre du Burundi liées à l'article 96 de l'accord de Cotonou, les deux parties sont convenues de poursuivre le dialogue afin d'exploiter toutes les perspectives qu'offre ce renouveau des relations, tant d'un point de vue de la coopération que des opportunités économiques, commerciales et d'investissement, ainsi que de faciliter la mise en œuvre des réformes inscrites dans la feuille de route du gouvernement burundais, notamment en matière de bonne gouvernance, de justice et état de droit, des droits de l'homme, de l'égalité des genres et du climat des affaires.

Selon toujours ce communiqué, cette quatrième réunion, à l'invitation de la partie européenne, s'est déroulée dans un climat constructif. Ils se sont convenus que d'ici la prochaine séance, les deux parties poursuivront les échanges au niveau technique et sectoriel.

Les deux parties se sont félicitées de l'excellent climat constructif qui a présidé à leurs échanges et ont convenu de les poursuivre dans l'intérêt des peuples respectifs.

(Rédaction-MAECD)

Retraite du Groupe stratégique de haut niveau pour la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des grands lacs

Ce 19 mai 2022, à l'Hôtel KIRIRI GARDEN, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Ambassadeur Albert SHINGIRO et l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs Monsieur Huang Xia, ont procédé à l'ouverture des activités de la retraite du Groupe stratégique de haut niveau pour la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des grands lacs.

Dans son allocution Monsieur Huang Xia a remercié le Gouvernement de la République du Burundi pour avoir bien voulu accepter d'accueillir la première re-



traite du Groupe stratégique de haut niveau. Il a fait savoir qu'au cours des deux jours, ils vont se pencher sur les récents développements dans la région et sur leur contribution en tant que Nations Unies aux efforts



de la région des pays de la région vers une paix et un développement plus durable et partagé. Dans le cadre de ces réflexions, il a indiqué qu'ils allaient se concentrer sur l'examen et l'adoption de documents clés, préparés par le bras technique du groupe de mécanisme d'appui à la stratégie (ISM).

Quant au Ministre des Affaires Etrangères SE Ambassadeur Albert SHINGIRO et de la Coopération au Développement, a d'abord exprimé ses remerciements à l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs et au Coordinateur résident du Système des Nations Unies au Burundi pour avoir choisi Bujumbura comme lieu pour la tenue de cette importante retraite du Groupe politique de haut niveau pour la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la capitalisation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des

grands lacs . Il a fait savoir que le Burundi est pays très accueillant, stable, calme, où la population du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest en passant par le Centre vaque à ses activités au quotidien. Le retour du Burundi sur la scène régionale, continental et internationale n'est plus à démontrer. « Le Burundi est en train de jouer le rôle qu'il lui revient dans le concert des Nations notamment dans la lutte contre le terrorisme, menace collective qui n'épargne aucune Nations ainsi que la promotion des principes et valeurs universels qui nous unissent en tant qu'Etats membres des Nations Unies », a ajouté SE Ambassadeur Albert SHINGIRO.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a salué les efforts considérables fournis par l'ensemble des responsables des entités des Nations Unies dans les Grands lacs ainsi que celles du siège qui se sont mobilisés au tour de l'Envoyé spécial Xia pour faire de cette Stratégie régionale un cadre d'action commune en appui aux efforts des pays et des peuples de la région.

Il a indiqué qu'à ce qui concerne le Burundi va continuer à jouer pleinement son rôle dans le concert des Nations et dans la région en soutenant tous les efforts et initiatives en cours pour favoriser la paix, la sécurité, le développement et la prospérité. Le pays va continuer à s'engager avec les voisins pour promouvoir la coopération, la cohésion et la solidarité.

Sénat: le Ministre de l'intérieur s'exprime sur les préoccupations de la population

Le Ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et du développement communautaire Gervais Ndirakobuca était l'invité du sénat burundais mercredi le 18 mai 2022, dans une séance plénière des questions orales, pour répondre aux préoccupations de la population et de ses représentants en rapport avec la mesure d'interdiction des bicyclettes, des motocycles



et les tricycles qui assurent le transport rémunéré de circuler sur les grandes artères de la capitale économique Bujumbura.

Les Sénateurs sont revenus sur les conséquences socio-économiques occasionnées par la mesure interdisant les vélos et les motos taxi ainsi que les tricycles appelés

Tuku Tuku à circuler dans certaines zones de la mairie de Bujumbura, affirmant que cette décision manque de mesures d'accompagnement pour autant que certains ont besoin de s'approvisionner en

carburant dans les stations qui se situent dans les zones interdites et que les autres doivent faire réparer leurs engins dans la zone de Buyenzi, une zone qui leur est également interdite.

En réponse à cette question, le Ministre Gervais Ndirakobuca a indiqué la moitié des motos et des tricycles importés depuis 2015 travaillaient en mairie de Bujumbura et qu'ils occasionnaient l'usure des routes et d'accidents étant donné que bon nombre de conducteurs n'ont pas de permis de conduire. Selon Gervais Ndirakobuca, cette mesure a porté ses fruits car les cas d'accidents routiers ont été réduits de 30%.

Par rapport au problème de transport des biens et des personnes qui s'observe en mairie de Bujumbura, le ministre de l'intérieur a signalé qu'une centaine de bus de transport en commun a été commandée par les opérateurs économiques privés pour répondre à ce défi.

Concernant les mesures d'accompagnement, le ministre en charge des affaires intérieures a fait savoir que l'administration en collaboration avec les forces de l'ordre va faciliter l'approvisionnement en carburant de ces locomotives. Néanmoins, Gervais Ndirakobuca a nuancé, en précisant que les stations-services ne situent pas seulement dans les zones interdites.

A la question de savoir comment les propriétaires des motos et tricycles doivent faire réparer leurs engins, le ministre a laissé entendre qu'il y a un projet de délocaliser les garages qui sont concentrés en zone Buyenzi, dans le cadre de redorer l'image des quartiers de la Mairie de Bujumbura.

Au sujet de la politique de décentralisation des com-



munes de la Mairie de Bujumbura, Gervais Ndirakobuca a répondu que cette politique ne peut pas avoir lieu maintenant du moment où le Gouvernement prévoit de faire un découpage administratif qui aboutira à la diminution des communes et provinces du pays. Selon le ministre de l'intérieur, c'est après ce découpage que les futures communes de la mairie de Bujumbura seront décentralisées au même titre que les autres communes du pays.

Les sénateurs ont exprimé des inquiétudes par rapport au découpage administratif en vue qui risque de porter un coup dur aux avantages tirés de la décentralisation. A ce sujet, le ministre en charge des affaires intérieures a précisé que la réponse aux préoccupations des citoyens sera apportée par les administratifs à la base.

Il sied de mentionner que le sénat a aussi approuvé la candidature de M. Emmanuel Ntaconsanze au poste de Gouverneur de la province de Ngozi, sur proposition du Président de la République.

(www.rtnb.bi)

Que le travail des forces de l'ordre reste collectif et non individuel

Le Ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique M. Gervais Ndirakobuca a rencontré mardi le 17 mai 2022 en Mairie de Bujumbura, les hauts cadres et cadres de la police nationale de la région de l'Ouest. L'objectif de cette réunion



était de voir l'état des lieux des réalisations trimestrielles et la mise en œuvre du plan d'action au cours de l'année 2021-2022. Dans son mot d'accueil, le commissaire de la région de l'Ouest Arthemion Nzi-tabakuze a cité quelques

aspects qui ont perturbé la sécurité durant les quatre mois écoulés à savoir le cas de vols à main armée, les cas de tueries, les cas d'avortement volontaires et clandestins, la vente et la consommation des boissons prohibées, les conflits religieux, les cadavres trouvés dans certains endroits sans toutefois identifiés les auteurs etc.

Cependant, le commissaire Arthemon Nzitabakuze a indiqué que les accidents de roulage ont sensiblement diminué suite à l'application stricte de la mesure prise par le Gouvernement de la mise en place des zones interdites pour la circulation des tricycles, les motos et les vélos en Mairie de Bujumbura. Il a en outre salué la bonne collaboration entre les forces de l'ordre de la région de l'Ouest, l'administration et la population locale.

Suite à cette bonne collaboration, les forces de l'ordre ont pu saisir 8 fusils, 21 grenades et 1057 cartouches et autres équipements au sein des ménages. De même, 3038 litres des boissons prohibées et 94.5 Kg de chanvres ont été saisis. Dans le secteur judiciaire, 68 téléphones mobiles ont été saisis dans les maisons carcérales. Pour la migration, 82 congolais irréguliers ont été refoulés a indiqué le commissaire de la région de l'Ouest.

Concernant la fraude et la lutte contre la corruption, 2119 pagnes, 300 douzaines de sachets, 289 bouteilles de vin ont été également saisis et remis à l'Office burundais des recettes OBR dans l'objet de décourager ce mauvais comportement.

Le commissaire de la région de l'Ouest a dressé certains défis qui hantent la vie des policiers de la région de l'Ouest. Il a cité le manque des tentes pour l'abri des policiers, le matériel informatique, les motos pour les commissaires communaux, les camions pour les commissariats provinciaux, les radio motorala émet-

teurs et récepteurs etc.

Pour le Ministre Gervais Ndirakobuca, c'est un sentiment de satisfaction car, le pas déjà franchi dans la mise en œuvre des objectifs et du plan d'action de l'an 2021-2022 est très bon. Il rappelle que la région de l'Ouest reste le miroir qui reflète l'image du pays. Il a alors invité les hauts cadres de la région de l'Ouest à continuer de la même façon. Il les a invités à rester courageux car leur travail reste exigeant et délicat. De plus, c'est un travail collectif et non individuel. Il les a aussi exhortés à rester serein, vigilants et à toujours rendre grâce à Dieu, qui ne cesse d'accorder les bienfaits à la population burundaise.

Concernant les doléances du Commissaire de la région de l'Ouest, le Ministre Ndirakobuca lui a rassuré qu'il restera à leur côté en leur octroyant du matériel nécessaire pour bien accomplir leur mission.

Répondant à la question de savoir si le Gouvernement a le projet de regrouper certaines provinces et communes, pour diminuer l'effectif de ces dernières ; le Ministre Ndirakobuca rassure que le projet est en cours, qu'il faut attendre le moment opportun, car, la plus-value sera la centralisation et la facilitation des services au sein de la population.

Concernant le refoulement de certains congolais sur le sol burundais, le Ministre Gervais Ndirakobuca affirme que la coopération bilatérale avec la RDC reste bonne, en témoigne les congolais exerçant le commerce sur le sol burundais et qui vaquent normalement à leurs activités. De plus, il s'observe toujours une bonne communication entre les administratifs frontaliers de notre pays avec ceux de la RDC, souligne Gervais Ndirakobuca (www.rtnb.bi)

Le Gouvernement du Burundi préoccupé par l'augmentation de la population

Le Ministre en charge des affaires intérieures M Gervais Ndirakobuca a procédé mercredi le 18 mai 2022 en province de Gitega à l'ouverture des activités des ateliers régionaux de consultation des parties prenantes à la base, pour contribuer à l'élaboration de la politique nationale de la population pour les provinces de Gitega, Cankuzo, Ruyigi, Karusi et Mwaro.

Dans son discours d'ouverture de cet atelier, le Mi-

nistre de l'intérieur Gervais Ndirakobuca a indiqué que le Gouvernement du Burundi reconnaît que les préoccupations de la population constituent un facteur de développement économique et social du pays et oriente tous les efforts de développement vers l'amélioration des conditions de vie de la population. C'est ce qui a motivé la mise en place d'une équipe technique multisectorielle chargée de jeter les bases d'une société déterminée à prendre en mains ses pro-

blèmes, afin d'assurer un mieux-être aux générations futures, a précisé le Ministre en charge de l'intérieur. L'heure est donc aux consultations des parties prenantes en vue d'enrichir le contenu de la future « Politique Nationale de Population » et de s'en approprier car, son succès dépendra de l'implication de tous les secteurs et acteurs de la vie nationale.

Toujours selon le Ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, les

différents recensements généraux de la population et de l'habitat organisés respectivement en 1979, 1990 et 2008, ont montré que la population burundaise est passée de 4,028 millions (1979) à 5, 293 millions (1990) et à 8, 054 millions (2008). Aujourd'hui, sur la même superficie de 27.834 km carrés, la population burundaise est estimée à plus de 12, 828 millions et pourrait atteindre 14,9 millions d'habitants en 2030, selon les projections démographiques de l'ISTEEBU.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°09 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 18 MAI 2022

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 18 mai 2022, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 13 mai et le lundi 16 mai 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de loi portant révision de la loi n° 1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à moderniser la gestion des finances publiques pour mieux assurer la transformation de l'économie burundaise telle qu'inscrit dans le Plan National de Développement.

Dans ce cadre, l'introduction du budget-programme comme mode de gestion budgétaire s'avère une nécessité.

Il permettra d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des crédits alloués à chaque ministère et institution de l'Etat, et par conséquent de mesurer la performance dans la gestion de ces derniers. En plus, la révision de la Constitution intervenue en 2018 appelle des ajustements au niveau légal et réglementaire.

Ce double souci de conformité à la Constitution et de modernisation de la gestion des finances publiques amène le Gouvernement à mettre à jour un certain nombre de textes légaux et réglementaires qui encadrent la gestion des finances publiques.

C'est dans ce contexte qu'intervient la révision de la loi organique n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques pour l'adapter aux réformes et projets portés par le Gouvernement, afin d'assurer la performance des administrations publiques dans la collecte des recettes et la gestion efficace et efficiente des dépenses publiques.

Il sied de souligner que cette loi va également s'appliquer aux établissements publics à caractère administratif et aux sociétés publiques.

A titre indicatif, les nouveautés suivantes sont apportées par ce projet de loi à savoir

- L'attribution par une loi aux communes la possibilité de collecter des recettes;
- La création d'un compte virtuel et d'un compte unique du Trésor pour le suivi des fonds des organismes publics;
- La précision des différentes sortes de budgets et leur fonctionnement dans le cadre du budget programme ;
- L'inclusion d'une obligation de rendre compte sur les réalisations et sur les résultats objectivement vérifiables associés aux moyens mis à disposition pour financer les actions concourant à la politique publique ;

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec entre autres observations et recommandations suivantes:

- Insérer un chapitre de définition de certains concepts pour faciliter leur compréhension ;
- Insérer une disposition sur la digitalisation de la collecte et la gestion des finances publiques;
- Elaborer des modules de formation destinées aux utilisateurs clés des ministères et autres institutions pour faciliter l'appropriation et l'opérationnalisation de cette loi ;
- Etre précis lors des planifications des budgets- programmes afin de réduire la lenteur fréquemment observée lors de l'exécution des budgets;
- Préciser le début et la clôture d'un exercice budgétaire.

2. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Programmes et des Systèmes de Protection

Sociale, « ARPS », présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Avant la promulgation de la loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant Code de la Protection Sociale au Burundi, les missions de coordination, de promotion et de régulation des activités dans le secteur de la protection sociale, étaient confiées à une seule institution, la Commission Nationale de Protection Sociale, régie par le décret n°100/ 237 du 22 aout 2012. Cette Commission dispose d'un Secrétariat Exécutif Permanent qui l'appuie techniquement dans l'accomplissement de ses missions.

L'une des innovations de la loi précitée a été la création d'une autorité de régulation à part entière, distincte de tout autre organe.

La nécessité de mettre en place un régulateur du secteur de la protection sociale est d'autant plus évidente que l'on observe souvent un contentieux opposant les bénéficiaires aux organismes de sécurité sociale, surtout au niveau des pensions. Par ailleurs, la possibilité offerte aux privés de créer des mutuelles sociales implique qu'il y ait une autorité qui les agrée et les encadre, en vue de mettre de l'ordre et de protéger les membres de ces mutuelles.

C'est dans ce contexte que se situe l'élaboration du présent projet de décret qui vient mettre en application le Code de la protection sociale.

A l'issue des échanges, le projet a été **adopté** avec les recommandations suivantes :

- Définir certains termes utilisés dans le texte pour faciliter sa compréhension;
- Revoir le décret organisant le ministère pour insérer cette structure dans l'organigramme du ministère ;
- Placer cette structure sous le tutelle du ministère et non de la Primature;
- Fixer les salaires et autres avantages du Directeur Général et des directeurs par une ordonnance conjointe du Ministre de tutelle et celui en charge des Finances ;
- Préciser le nombre de conseillers et leur cahier de charge.

3. Projet de décret portant révision du décret n°100/237 du 22 aout 2012 portant création, organisation, composition, missions et fonctionnement de la Commission Nationale de Protection Sociale, présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Depuis l'adoption de la Politique Nationale de Protection Sociale en avril 2011, le secteur de la protection sociale au Burundi connaît une évolution remarquable.

Pour mettre en œuvre la Politique Nationale de Protection Sociale, le Gouvernement a mis en place la Commission Nationale de Protection Sociale avec pour objet la promotion et la régulation des programmes de la Politique Nationale de Protection Sociale.

Tenant compte de la complexité du secteur de la protection sociale, la CNPS réunit en son sein 4 organes :

- (i) Le Comité National, organe de pilotage politique des programmes de la Politique Nationale de Protection Sociale ;
- (ii) Le Comité Technique, organe de pilotage stratégique et opérationnel des programmes de la Politique Nationale de Protection Sociale ;
- (iii) Les Comités Provinciaux
- (iv) Les Comités Communaux, organes chargés de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale aux niveaux provincial et communal.

Ces organes sont appuyés techniquement par un Secrétariat Exécutif Permanent.

La révision du décret mettant en place la Commission Nationale de Protection Sociale est d'abord motivée par le fait qu'il comporte quelques lacunes et imperfections qu'il faut corriger, notamment l'absence de précision sur sa composition, ses missions, et les missions des organes réunis en son sein.

En outre, l'organisation et la composition des démembrements de la Commission Nationale de Protection Sociale doivent être mises à jour pour suivre l'évolution de la législation sur l'administration provinciale et communale.

Par ailleurs, la loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant Code de la protection sociale au Burundi a donné une nouvelle orientation du cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale. Il consacre notamment la mise en place de :

- Un organe national chargé de coordonner la mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale ;
- Une autorité de régulation des programmes et des systèmes de protection sociale.

Cette révision est proposée pour adapter la Commission aux circonstances du moment.

Ainsi, le présent projet de décret portant révision du décret régissant la Commission Nationale de Protection Sociale apporte notamment les innovations

en rapport avec ses missions, la provenance des membres des organes, la précision des frais de fonctionnement et de la composition des organes.

Après échanges et débats, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Reformuler l'article 1 de sorte que son contenu reflète celui du titre du texte;
- Réduire les membres du Comité National de la Protection Sociale aux Ministres en charge de :
 - La protection sociale ;
 - Le travail et l'emploi ;
 - La santé publique ;
 - Les finances ;
 - L'administration du territoire et la sécurité publique ;
 - L'Education nationale ;
 - La Justice ;
 - Défense Nationale.
- Organiser les réunions comme suit:
 - le Comité National se réunira une seule fois par semestre ;
 - le Comité Provincial se réunira une fois par trimestre,
 - le Comité Communal une fois par mois.

4. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord d'assistance entre les Etats-Unis d'Amérique et la République du Burundi pour faciliter un partenariat visant une transformation qui favorise le développement durable du Burundi, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Les relations diplomatiques entre la République du Burundi et les Etats-Unis d'Amérique remontent de 1964.

Avec l'installation à Bujumbura du Bureau de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) en 1979, la coopération entre les Gouvernements des deux Etats s'est beaucoup renforcée.

Depuis 1980, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers le Bureau de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) a financé et exécuté beaucoup de projets et programmes dans plusieurs secteurs d'activités au Burundi.

Dans le but d'intensifier les liens bilatéraux entre ces deux pays, un Accord de Coopération Economique et Technique a été signé le 12 décembre 2007.

Trois accords spécifiques ont ensuite été signés en septembre 2008 à travers l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

Depuis 2014, les relations entre le Burundi et les Etats Unis d'Amérique ont été gelées, entraînant ainsi la rupture momentanée de l'accord d'assistance.

Avec la décision du 18 novembre 2021 du Congrès des Etats-Unis d'Amérique de lever les sanctions, injustement imposées au Burundi à partir de 2015, les Gouvernements du Burundi et des Etats-Unis d'Amérique, ont signé, le 11 février 2022, l'Accord d'Assistance pour faciliter un partenariat visant une transformation qui favorise le développement durable du Burundi.

Le montant total de l'assistance est de 400 000 000 de dollars américains pour la période allant de 2022 à 2026.

En ratifiant cet Accord, le Burundi aura contribué à sa mise en œuvre effective, évitant ainsi les retards éventuels de décaissements des fonds tels que prévus dans l'Accord.

A l'issue des échanges, le projet a été **adopté**.

5. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de coopération économique et technique entre le gouvernement de la République du Burundi et le gouvernement des Emirats Arabes Unis, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

La République du Burundi et les Emirats Arabes Unis, entretiennent de bonnes relations d'amitié depuis longtemps.

Dans le cadre du renforcement de ces relations d'amitié et de coopération et en marge de la visite officielle que Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi a effectuée aux Emirats Arabes Unis du 08 au 12 novembre 2021, un accord de coopération économique et technique entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement des Emirats Arabes Unis a été signé le 10 novembre 2021, à Dubaï.

A travers cet accord, l'accent est mis sur le développement et le renforcement de la coopération économique entre les deux pays.

Les domaines de coopération porteront sur :

- a. Le commerce ;

- b. L'Investissement ;
- c. L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'acquisition ou la location de terres agricoles ;
- d. L'énergie
- e. Les mines et industries ;
- f. Les infrastructures ;
- g. Le tourisme ;
- h. Les télécommunications et le transport.

Les deux Parties peuvent décider de coopérer dans d'autres domaines qui leur paraissent plus avantageux, compte tenu des priorités de la politique économique des Etats Parties.

En ratifiant cet Accord le Burundi aura mis en œuvre la politique de la diplomatie économique qui est une politique basée sur cinq piliers dont l'attrait des investissements étrangers, le transfert des technologies, la promotion du tourisme, l'industrialisation progressive du pays ainsi que le développement des infrastructures.

Après échange et débat, le projet a été **adopté**.

Le Conseil a profité de l'adoption de ces deux projets pour recommander de :

- Apprêter rapidement les projets à proposer par rapport à ces domaines de coopération ;
- Profiter de la ligne budgétaire dédiée à l'étude des projets logée au Ministère en charge des Finances, en présentant chaque fois des fiches de projets avec des études de faisabilité selon qu'il y a un besoin.

6. Note sur l'état des lieux du dossier relatif au projet de construction d'un centre commercial sur le site de l'ex-marché central de Bujumbura, présentée par les Services de la Primature.

En date du 26 octobre 2020, l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi «ABEF» a adressé un courrier au Gouvernement pour lui demander le site de l'ex-marché central de Bujumbura en vue d'y construire un grand centre commercial.

En date du 9 Décembre 2020, le Conseil des Ministres a analysé la requête et a accepté le partenariat avec l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi pour la mise en œuvre du Projet et a recommandé :

- la création d'une Société Mixte dont le Capital serait ouvert à des personnes ayant des capacités suffisantes ;

- les représentants de l'Etat et ceux de l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi vont se mettre ensemble pour élaborer une feuille de route, un chronogramme des activités et le cas échéant se donner un échéancier clair et précis du début et de la fin de l'exécution des travaux, pour que le centre soit effectivement opérationnel dans des délais raisonnables.

En date du 12 janvier 2021, une Commission technique a été mise en place avec pour mission d'élaborer une feuille de route ainsi qu'un chronogramme des activités.

En date du 7 Avril 2021, le Conseil des Ministres a analysé et adopté une Feuille de route de mise en œuvre et un Mémoire d'Entente à signer avec l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi pour la construction du centre commercial.

Après analyse des activités déjà réalisées par rapport à ce dossier, il s'observe que la mise en œuvre de la feuille de route **accuse un retard** par rapport aux prévisions :

- L'adoption du décret portant autorisation de l'Etat à participer au capital de la société et celui portant concession du site de l'ex-marché central de Bujumbura à la société ainsi que la création de la société mixte, pour continuer le reste du processus, étaient prévues au mois de juin 2021 ;
- Le choix du projet et de la maquette était prévu au mois de novembre 2021 ;
- La réception des études y compris les études d'impact environnemental ainsi que le lancement d'appel d'offres pour la construction du centre commercial sont prévus au mois de juin et juillet 2022 ;
- La pose de la première pierre est prévue au mois d'avril 2023, tandis que l'inauguration du centre commercial est prévue au mois d'avril 2026.

Compte tenu du retard déjà consommé, l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi devra prouver avec certitude et avec des dates à l'appui qu'elle sera capable de rattraper le retard perdu.

Au cas où l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi n'arriverait pas à prouver qu'elle capable de rattraper le temps perdu pour construire l'infrastructure dans les délais convenus dans la feuille de route, le terrain serait cédé à d'autres investisseurs.

Après échanges et débats, les observations et recommandations suivantes ont été formulées :

- Le retard du projet pourrait être expliqué par la manière dont les activités doivent se succéder. En effet, l'étude de faisabilité ne pourrait pas être

possible sans que la société mixte ait été mise en place. Il a alors été recommandé :

- Que dans un délai d'un mois, cette société ait été créée pour faciliter les étapes suivantes;
- Que les responsables de cette nouvelle société établissent le chronogramme actualisé des activités ;
- De procéder à une mobilisation d'autres partenaires pour souscrire au projet.

7. Note sur le rapport de la commission ad hoc de mise en œuvre des recommandations du Conseil des Ministres sur la gestion de la problématique d'exécutions du contrat de vente du terrain abritant l'ex-stade AFB conclu entre le Gouvernement du Burundi et Toyota Burundi, présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux

Le terrain abritant l'ex-stade AFB a été vendu par l'Etat du Burundi à la Société Toyota Burundi en 2013 en vue d'y construire un Mall dans un délai de 36 mois à dater de la signature du contrat.

Depuis lors, des échanges ont eu lieu entre le Ministère en charge des Infrastructures et Toyota dans ce processus de construction afin de permettre à l'acheteur d'ériger une construction qui respecte, d'une part, les prescriptions du contrat et, d'autre part, les normes urbanistiques de l'art.

Rien n'a été fait jusqu'à présent. Toyota Burundi recourt aux manœuvres dilatoires pour ne pas s'acquitter de ses engagements contractuels arguant qu'elle a été bloquée par la présence dans le terrain d'un canal d'égout rendant alors impossible le début d'exécution du contrat.

Face à cette situation, le Ministère a commencé à rappeler Toyota Burundi à l'ordre afin qu'elle se ressaisisse, mais en vain.

Une note sur l'état de ce dossier a été analysée lors de sa réunion du Conseil des Ministres du 07 avril 2021 et pour la deuxième fois en date du 22 décembre 2021, à l'issue de laquelle les recommandations suivantes ont été formulées :

- Rassembler tous les éléments attestant les manœuvres frauduleuses utilisées dans l'obtention et transfert du titre de propriété de ce terrain ;
- Annuler le contrat de vente et récupérer le terrain ;
- Montrer le préjudice subi par l'Etat du Burundi ;

- Comparer l'état des lieux du terrain au moment de la vente et son état actuel ;
- Evaluer les pertes causées à l'Etat du Burundi par Toyota Burundi et les lui faire supporter.

Une commission multisectorielle a été mise en place pour la mise en œuvre de ces recommandations.

Le rapport de la commission comprend les propositions de réponses à ces recommandations et montre la responsabilité de chacune des deux parties dans la gestion de ce dossier.

Le rapport montre également, les desiderata de l'une et de l'autre deux des parties contractantes pour se séparer sans trop recourir aux instances judiciaires.

A l'analyse du rapport produit, le constat est que les recommandations formulées par le Conseil des Ministres **n'ont pas trouvé de réponses appropriées** de la part de la commission. A titre illustratif :

- Le rapport conclut que le transfert du titre a été réalisé dans la légalité alors que les représentants de l'Etat au contrat n'ont pas été au courant du processus de transfert.
- Les Experts de l'Office Burundais des Recettes constatent que l'Etat du Burundi a subi un préjudice pécuniaire en termes de recettes fiscales et non fiscales mais se déclarent incapables de le déterminer avec précision faute de Plan d'affaire de ce projet, alors que c'est ce travail qui leur avait été demandé ;
- L'évaluation des pertes subies par l'Etat n'a pas été faite

De tout ce qui précède, il est proposé d'invalider ce rapport de la commission et mettre en œuvre les recommandations du Gouvernement afin de clôturer ce dossier.

Après échanges et débats, les observations et recommandations suivantes ont été formulées :

- La commission qui était chargée de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Ministres du 21 décembre 2021 a négligé les intérêts de l'Etat au profit du privé (TOYOTA BURUNDI) ;
- Les Membres de la Commission méritent de sanctions de la part des institutions qui les ont mandatés car ils ont manqué à leur devoir;

- Le Ministre de tutelle va mettre en exécution les recommandations du Conseil des Ministres du 21 décembre 2021 en se faisant épauler par les autres structures de l'Etat habilitées, en cas de nécessité;
- Le Ministre de tutelle présentera le rapport à mi parcours de la mise en œuvre de ces recommandations au cours de la prochaine réunion du Conseil des Ministres;

8. Accord de financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) entre la République du Burundi et le Fond International de Développement Agricole (FIDA)

9. Amendement de l'accord de financement du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B) par intégration d'un financement additionnel

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Dans le but d'assurer la sécurité alimentaire durable, la croissance économique et l'amélioration des revenus de la population, le Gouvernement de la République du Burundi est en train de mettre en œuvre le Plan National de Développement, notamment par une mobilisation de ressources financières nécessaires.

C'est dans ce cadre qu'avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Gouvernement de la République du Burundi a formulé le **Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)**, pour un financement d'un montant de 53,700 millions USD et une durée de 7 ans

Le Projet couvrira 12 provinces : Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi.

Le but du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- Le développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et les femmes ;
- La promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant la valorisation de la mise en commun des terres et l'amélioration de l'accès aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;

- Renforcement Institutionnel et la Gestion du Programme

Quant à l'accord de financement du **Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi**, il concerne un financement additionnel d'un montant de 10 millions USD qui s'ajoute à un autre de 27,488 millions de dollars américains qui avait été accordé en 2019.

Le projet PIPARV-B intervient dans cinq provinces du plateau central dont 20 communes et 218 collines ainsi réparties : Province Gitega (7 communes) ; Province Karusi (3 communes); Province Kayanza (4 communes) ; Province Ngozi (3communes) et Province Muyinga (3 communes).

Le Projet est articulé autour de trois composantes à savoir:

- L'aménagement intégré des terroirs,
- La structuration communautaire, l'amélioration de la productivité, la valorisation et le développement des coopératives
- La coordination et l'appui institutionnel.

A l'issue de l'analyse, les deux projets ont été **adoptés** avec les recommandations suivantes :

- Changer les projets en programmes pour permettre leur pérennisation ;
- Disposer toujours de projets conçus selon les priorités du pays à proposer aux partenaires ;
- Chaque ministère doit suivre de prêt les projets exécutés dans les autres ministères pour une collaboration éventuelle sur une rubrique qui le concerne.

10. Divers

La Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a informé le Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention du phénomène des enfants en situation de rue et des adultes mendiants ainsi que leur intégration communautaire.

Elle a indiqué que c'est un travail en synergie qui doit être mené avec toutes les parties prenantes afin que l'objectif soit atteint.

Chaque ministère doit en effet prendre des mesures concrètes en termes d'activités à mener, de moyens à disponibiliser ou des stratégies à mettre en place pour éradiquer ce phénomène qui ternit l'image de notre pays.

Le Conseil des Ministres a constaté que ce phénomène est une conséquence de l'absence d'anticipation et de planification.

Il a alors été recommandé de savoir anticiper les événements et planifier en conséquence.

Pour terminer, Son Excellence Monsieur le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement d'effectuer des descentes dans les Provinces et tenir régulièrement des réunions avec le personnel de leurs ministères en présence de l'administration provinciale. Cela permettrait à chaque ministre d'être en connexion permanente avec l'administration provinciale dans son domaine.

Fait à Bujumbura, le 19 mai 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi